

Image not found or type unknown



solde de tout compte se faire représenter

Par **portuaire**, le **22/06/2010** à **14:09**

un salarié démissionnaire qui a subi des pressions et des intimidations de son ex-employeur peut-il se faire représenter pour qu'un tiers réceptionne à sa place un chèque de congés payés dûs et signe le solde de tout compte à l'ancien employeur ? je précise qu'il y a eu violence verbale pour que le salarié démissionnaire renonce à son chèque de congés payés.

Par **miyako**, le **22/06/2010** à **22:46**

bonsoir,
Non ,vous ne pouvez pas.
Allez y avec un témoin ,vous serez sécurisé.
Amicalement vôtre
suji KENZO